

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'IBGE
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
- Transmettre une déclaration PEB à la fin des travaux au plus tard 2 mois après :
 - dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet	
Adresse :	Rue de Ganshoren, 57 Koekelberg, 1081
Demandeur du Permis d'Urbanisme	
Dénomination	Institut des Ursulines asbl
Représenté(e) par :	Mme Fafchamps Jacqueline
Adresse :	Rue Jules Debecker, 71 Koekelberg 1081 - Belgique
Téléphone :	02 771 35 06
Personne de contact :	OTTERMANS Christophe
Coordonnées :	idu.direction@skynet.be
Architecte	
Nom :	Mr Convent Thierry
Adresse :	Boulevard de Waterloo, 136 4 Bruxelles 1000 - Belgique
Téléphone :	02 736 84 57
Fax :	02 706 48 32
Email :	convent.th.arch@skynet.be
Conseiller PEB	
Dénomination	JZH & Partners scrl
Représenté(e) par :	Mr De Moor Arnaud
Numéro d'agrément :	PEBPM-1013482
Adresse :	Avenue Louise, 251 13 Ixelles 1050 - Belgique
Téléphone :	02 675 25 20
Email :	a.demoor@jzh.be



PROPOSITION PEB

Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'autorité délivrante pour les unités PEB rénovées simplement et auprès de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement pour les unités PEB neuves, assimilées à du neuf ou rénovées lourdement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées

Bâtiment Bâtiment Scolaire 1 (871,90 m²) Rue de Ganshoren, 57 - 1081 Koekelberg									
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	BNR	CEP	EA	Etech	Ventil	Surch
Classes	URL	●	-	-	-	-	-	●	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiment Bâtiment Scolaire 2 (197,60 m²) Rue de Ganshoren, 57 - 1081 Koekelberg									
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	BNR	CEP	EA	Etech	Ventil	Surch
Chimie & Salle Polyvalente	URS	●	-	-	-	-	-	●	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiment Bâtiment Scolaire 3 (55,40 m²) Rue de Ganshoren, 57 - 1081 Koekelberg									
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	BNR	CEP	EA	Etech	Ventil	Surch
Sanitaires	UN	●	-	-	-	-	●	-	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES EXIGENCES URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques